

**SOCIETE 2DH**  
**Société par Actions Simplifiée**  
**Au capital de 1 000 euros**  
**Siège social : 15 Rue Michel Mérino**  
**13005 MARSEILLE**  
**828 785 600 RCS MARSEILLE**

certifié conforme  
à l'originale

---

1 et 1/2

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 20 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt Mai à dix-neuf heures,

Les associés de la Société 2DH, Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 Euros, divisé en 100 parts de 10 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 20207 Napa Loop – 33928 Estero fl, sur convocation de la présidence.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Guillaume DE HORSEY, propriétaire de 50 parts sociales,
- Madame Estelle DE HORSEY, propriétaire de 50 parts sociales,

Les associés présents ou représentés possédant ainsi plus de la moitié des parts sociales, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par madame DE HORSEY, présidente de la S.A.S. 2DH.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Gdh  
Edh

## **ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Rémunération du gérant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente ne met successivement aux voix les résolutions suivantes :

## **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire des associées décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2025, d'un montant de – 12 333€, comme suit :

En totalité au compte 'Report à nouveau' qui s'élèvera ainsi à 130 287€

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre de l'exercice.

## **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Gdh  
Edh

## QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de ratifier qu'une rémunération de 700 € (euros) brut mensuelle a été versée à la présidence au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et que pour l'année 2025, elle restera fixée à 700€ ( euros) brute.

L'assemblée générale ratifie également le remboursement des frais de représentation et de déplacement engagés par le président et les associés dans le cadre de ses fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des personnes autorisées à prendre part au vote.

## CINQUIEME RESOLUTION


L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la présidente et les associés.

Mme Estelle DE HORSEY  
Présidente



Gdh  
Edh

**SAS 2DH**  
**Société par Actions Simplifiée**  
**Au capital de 1 000 euros**  
**Siège social : 15 rue Michel Mérino**  
**13005 MARSEILLE**  
**828 785 600 RCS MARSEILLE**

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**ANNUELLE DU 20 MAI 2026**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire des associées décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2025, d'un montant de – 12 333€, comme suit :

En totalité au compte 'Report à nouveau' qui s'élèvera ainsi à 130 287€

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre de l'exercice.

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

2dh  
GDH

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide de ratifier qu'une rémunération de 700 € (euros) brut mensuelle a été versée à la présidence au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et pour l'année 2025, une rémunération de 700€ ( euros).

L'assemblée générale ratifie également le remboursement des frais de représentation et de déplacement engagés par le président et les associés dans le cadre de ses fonctions.

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'T. H. H. H.' or similar, with a large flourish at the end.Handwritten initials in blue ink, consisting of 'Edh' stacked above 'Gdh'.

**SAS 2DH**  
**Société par Actions Simplifiée**  
**Au capital de 1 000 euros**  
**Siège social : 15 Rue michel Mérino**  
**13005 MARSEILLE**  
**828 785 600 RCS MARSEILLE**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 20 MAI 2026**

**PROPOSITION DE LA RÉSOLUTION D'AFFECTION DU RÉSULTAT DE**  
**L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire des associées décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2025, d'un montant de – 12 333€, comme suit :

En totalité au compte 'Report à nouveau' qui s'élèvera ainsi à 130 287€

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre de l'exercice.

La Présidence



certifié conforme  
à l'originale  
31/06/26

1 e/2026

# Comptes annuels

## Bilan Actif

certifié conforme à l'original  
03/06/26  
1.2.2026

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		Au 31/12/2024	
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Capital souscrit non appelé	I			
Frais d'établissement	II			
<b>Actif immobilisé</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	13 500		13 500	13 500
Constructions	86 300	4 563	81 737	84 614
Instal. techniques, matériel et outillages indus.	4 609	1 155	3 454	4 376
Autres immobilisations corporelles	45 107	2 054	43 053	44 557
Immo. corp. en cours, avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (1)</b>				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ III</b>	<b>149 516</b>	<b>7 771</b>	<b>141 745</b>	<b>147 047</b>
<b>Actif circulant</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<b>Créances (2)</b>				
Créances clients et comptes rattachés	18 979		18 979	8 046
Autres créances	1 315		1 315	4 789
Charges constatées d'avance	1 571		1 571	1 512
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Actions propres				
Autres titres				
<b>Instruments financiers à terme et jetons détenus</b>				
<b>Disponibilités</b>	<b>70 342</b>		<b>70 342</b>	<b>92 730</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV</b>	<b>92 207</b>		<b>92 207</b>	<b>107 076</b>
Frais d'émission des emprunts	V			
Primes de remboursement des emprunts	VI			
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif	VII			
<b>TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)</b>	<b>241 723</b>	<b>7 771</b>	<b>233 952</b>	<b>254 122</b>

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à moins d'un an

2dh

# Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		Du 01/01/2024 au 31/12/2024	
		Total	Total	Total
<b>Capitaux propres</b>				
Capital (dont versé)	1 000	1 000		1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserve légale		100		100
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau		142 620		117 969
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>		-12 333		24 651
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES I</b>	<b>131 388</b>		<b>143 720</b>
<b>Autres fonds propres</b>				
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
Autres				
	<b>TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis</b>			
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
	<b>TOTAL DES PROVISIONS II</b>			
<b>Emprunts et dettes (1)</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		89 977		95 027
Emprunts et dettes financières diverses (2)				
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 470		4 652
Dettes fiscales et sociales		4 718		4 591
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes		6 400		6 132
Produits constatés d'avance				
	<b>TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES III</b>	<b>102 564</b>		<b>110 402</b>
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif	<b>IV</b>			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à IV)</b>	<b>233 952</b>		<b>254 122</b>

(1) Dont à moins d'un an  
(hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

(2) Dont emprunts participatifs

## Compte de résultat

*coûts confirmés  
à l'usage de  
l'entreprise*

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	France	Exportation	Total	Total
<b>Produits d'exploitation</b>				
Ventes de marchandises	84 107		84 107	174 617
Production vendue de biens				
Production vendue de services				
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>84 107</b>		<b>84 107</b>	<b>174 617</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Autres produits				4
		<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I</b>	<b>84 108</b>	<b>174 622</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises			56 842	118 431
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (1)			6 350	25 593
Impôts, taxes et versements assimilés			1 258	246
Salaires			15 011	21 273
Cotisations sociales			8 063	10 369
Dotations aux amortissements sur immobilisations			5 302	3 145
Dotations aux dépréciations sur immobilisations				
Dotations aux dépréciations sur actif circulant				
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées				
Autres charges			7	7
		<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II</b>	<b>92 833</b>	<b>179 063</b>
		<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-8 725</b>	<b>-4 442</b>
<b>Quote-part de résultat sur opérations faites en commun</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée		III		
Perte supportée ou bénéfice transféré		IV		
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participation (2)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)				
Autres intérêts et produits assimilés (2)				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produit des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
		<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS V</b>		

# Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées (3)	3 607	2 074
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES VI</b>	<b>3 607</b>	<b>2 074</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>-3 607</b>	<b>-2 074</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>-12 333</b>	<b>-6 515</b>
Produits exceptionnels <b>VII</b>		32 300
Charges exceptionnelles <b>VIII</b>		1 134
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>		<b>31 166</b>
Participation des salariés aux résultats <b>IX</b>		
Impôts sur les bénéfices <b>X</b>		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)</b>	<b>84 108</b>	<b>206 922</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>96 440</b>	<b>182 271</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>	<b>-12 333</b>	<b>24 651</b>

- (1) Y compris :
- Redevances de crédit-bail mobilier
  - Redevances de crédit-bail immobilier

(2) Dont produits concernant les entités liées

(3) Dont intérêts concernant les entités liées